

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 70 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 3
---	---	--

Date de convocation : 23 septembre 2026

Vote(s) pour : 86
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 29 septembre 2026,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,
Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2026-09-29-CM-14 :

Délégation de service public relative à l'exploitation du Crématorium de l'Euro-Métropole de Metz - Avenant n° 9 portant sur la modification de la grille tarifaire.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2223-4,
VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 3135-7,
VU le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du crématorium de Metz en date du 19 juillet 2004,
VU le projet d'avenant n° 9 définissant un tarif « crémations administratives » ci-annexé,
CONSIDERANT la nécessité de redéfinir un tarif relatif aux crémations administratives, afin d'en faciliter l'usage par les Maires dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir de police spéciale,

APPROUVE la création du tarif « crémation administrative »,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 9 ci-annexée.

Metz, le 30 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

CREMATORIUM DE METZ
AVENANT N°9 AU CONTRAT DE DSP

AVENANT N°9
AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM
A METZ EN DATE DU 19 JUILLET 2004

Intégration de tarifs de crémations administratives pour les communes membres de l'Euro-Métropole de Metz

Entre

L'EURO-MÉTROPOLE DE METZ

Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 1 Place du Parlement de Metz Métropole CS 30353 57011 METZ Cedex 1

Représentée par son Président, Monsieur François GROSDIDIER, dûment habilité par délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 septembre 2026,

Ci-après dénommée « **la Collectivité** » ou « **l'Autorité concédante** »,

D'une part,

La SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS DE FRANCE,

Statut juridique : Société par actions simplifiée au capital de 4.668.980 euros

Domiciliée : 17 rue de l'Arrivée, 75015 Paris

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 402 761 787

Représentée par Monsieur Cédric TROUBOUL, Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **le Concessionnaire** »

D'autre part,

CI-APRÈS DÉNOMMÉES ENSEMBLE « LES PARTIES »

PRÉAMBULE

En date du 19 juillet 2004, la Collectivité a conclu avec le Concessionnaire un contrat de concession de services (ci-après le « Contrat ») ayant pour objet la conception, la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un crématorium pour une durée initiale de 20 ans à compter du 3 juillet 2006.

Le Contrat a d'ores et déjà été modifié par huit avenants successifs.

La grille tarifaire annexée au Contrat comporte - dans sa version actuellement en vigueur - une ligne intitulée « *Crémation d'un reliquaire d'ossements pour la Ville de Metz* » à destination exclusive de ladite commune.

À la demande de l'Autorité concédante, et afin de clarifier et d'étendre ce service à l'ensemble des communes membres de l'Euro-Métropole susceptibles d'y recourir dans le cadre de l'exercice du pouvoir de police funéraire du maire prévu à l'article L. 2223-4 du Code général des collectivités territoriales, les Parties conviennent par le présent avenant de modifier la grille tarifaire dans les conditions ci-après définies.

Le présent avenant a pour objet unique (i) de supprimer une ligne de la grille tarifaire en vigueur et (ii) d'introduire trois nouvelles lignes tarifaires autorisant la facturation de crémations administratives ordonnées par les communes membres de l'Euro-Métropole de Metz et (iii) de joindre en Annexe 1 la grille tarifaire modifiée.

Le Contrat peut être modifié en ce sens dès lors que les modifications visées respectent la réglementation applicable, au visa des dispositions combinées des articles L. 3135-1, 5° et R. 3135-7 du Code de la commande publique (*modifications non substantielles*), dans la mesure où elles :

- N'introduisent pas des conditions qui, si elles avaient figuré dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage de participants ou permis l'admission de candidats autres que ceux initialement admis ;
- Ne modifient pas l'équilibre économique de la concession en faveur du Concessionnaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le contrat initial ;
- N'étendent pas considérablement le champ d'application du contrat de concession ;
- N'ont pas pour effet de remplacer le Concessionnaire par un nouveau concessionnaire.

CELA ÉTANT RAPPELÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

La grille tarifaire annexée au Contrat est modifiée comme suit à compter de la date d'effet du présent avenant.

La ligne tarifaire suivante est supprimée de la grille tarifaire :

Description de la prestation	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.
Crémation d'un reliquaire d'ossements pour la Ville de Metz	463,33 €	556,00 €

Les trois nouvelles lignes tarifaires suivantes sont introduites dans la grille tarifaire, sous une section intitulée « Crémations administratives — communes membres de l'Euro-Métropole de Metz » :

Description des prestations	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.
Crémations administratives — communes membres de l'Euro-Métropole de Metz		
Crémation d'un reliquaire d'ossements ≤ 60 cm pour les communes de l'Euro-Métropole de Metz	190,00 €	228,00 €
Crémation d'un reliquaire d'ossements > 60 cm et ≤ 90 cm pour les communes de l'Euro-Métropole de Metz	285,00 €	342,00 €
Crémation d'un reliquaire d'ossements > 90 cm ou cercueil pour les communes de l'Euro-Métropole de Metz	380,00 €	456,00 €

De sorte que la grille tarifaire annexée au Contrat, dans sa version en vigueur antérieurement au présent avenant, est supprimée et remplacée par la grille tarifaire modifiée jointe au présent avenant en Annexe 1.

ARTICLE 2. INDEXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Les tarifs introduits par le présent avenant sont soumis aux mêmes modalités d'indexation annuelle que les autres tarifs du Contrat, conformément aux stipulations de l'article 33 du Contrat tel que modifié par l'avenant n°8.

Conformément aux stipulations précitées, la première indexation de ces tarifs prendra effet au 1er janvier 2027, les tarifs figurant dans le présent avenant constituant les tarifs de référence pour le calcul de cette première indexation.

ARTICLE 3. MAINTIEN DES AUTRES CLAUSES DU CONTRAT

Les autres clauses du Contrat sont inchangées et demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations du présent avenant.

En cas de contradiction entre les pièces contractuelles, les stipulations du présent avenant prévaudront.

ARTICLE 4. DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant sera exécutoire après accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité par l'Autorité concédante et à compter de sa notification au Concessionnaire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Fait en deux (2) exemplaires à _____, le _____.

Pour l'Autorité concédante

EURO-MÉTROPOLE DE METZ

Monsieur le Président

François GROSDIDIER

Pour le Concessionnaire

SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS DE FRANCE

Monsieur Cédric TROUBOUL

Directeur Général

ANNEXE 1 : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE



CREMATORIUM DE METZ

Grille tarifaire 2026

Description des prestations	Tarifs 2026	
	H.T	T.T.C.
Prestations du service public de crémation		
Crémation adulte	594.17 €	713.00 €
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins d'un an	gratuit	gratuit
Crémation indigent	gratuit	gratuit
Accueil (personnel de portage)	inclus	inclus
Remise de l'urne	inclus	inclus
Crémation de restes mortels exhumés - reliquaires	285.00 €	342.00 €
Crémation de restes mortels exhumés - cercueils	594.17 €	713.00 €
Crémation de pièces anatomiques	285.00 €	342.00 €
Location salle de recueillement 45 mn	141.67 €	170.00 €
Location salle de recueillement 1h30	210.00 €	252.00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	49.17 €	59.00 €
Crémations administratives - Communes membres de l'Euro-Métropole de Metz		
Crémation d'un reliquaire d'ossements ≤ 60 cm pour les communes de l'Euro-Métropole de Metz	190.00 €	228.00 €
Crémation d'un reliquaire d'ossements > 60 et ≤ 90 cm pour les communes de l'Euro-Métropole de Metz	285.00 €	342.00 €
Crémation d'un reliquaire d'ossements > 90 cm ou cercueil pour les communes de l'Euro-Métropole de Metz	380.00 €	456.00 €

Résumé de l'acte

057-200039865-20260929-2026-09-DC14-DE

Numéro de l'acte : 2026-09-DC14

Date de décision : mardi 29 septembre 2026

Nature de l'acte : DE

Objet : Délégation de service public relative à l'exploitation du Crématorium de l'Euro-Métropole de Metz - Avenant n° 9 portant sur la modification de la grille tarifaire.

Classification : 1.2 - Délégation de service public

Rédacteur : Catherine DELLES

AR reçu le : 01/10/2026

Numéro AR : 057-200039865-20260929-2026-09-DC14-DE

Document principal : 99_DE-14.pdf

Historique :

01/10/26 09:43	En cours de création	
01/10/26 09:51	En préparation	Catherine DELLES
01/10/26 10:42	Reçu	Catherine DELLES
01/10/26 10:43	En cours de transmission	
01/10/26 10:45	Transmis en Préfecture	
01/10/26 10:51	Accusé de réception reçu	

